

Communiqué de presse

Pas encore reçu votre pécule de vacances 2016 ?

Malgré plusieurs courriers de relance, **plus de 11.000 ouvriers et artistes non indépendants n'ont toujours pas communiqué leur numéro de compte bancaire. Ils n'ont donc pu recevoir la totalité de leur pécule de vacances 2016** (année de travail 2015). La démarche à effectuer est pourtant simple : transmettre à la caisse de vacances un numéro de compte à vue. **Ces travailleurs risquent de perdre ce pécule s'ils ne réagissent pas avant le 31 décembre 2018.**

Comment savoir si vous êtes concerné?

L'application « Mon Compte de vacances » permet, en tant qu'ouvrier ou artiste, de visionner l'historique des paiements de votre pécule de vacances ainsi que les montants éventuels auxquels vous avez droit. Pour y accéder, il suffit d'aller sur le site www.onva.fgov.be > [Mon compte de vacances](#), et de vous connecter via Itsme ou de vous munir de votre carte d'identité électronique (eID), de votre code PIN ainsi que d'un lecteur de carte et choisir l'année de vacances 2016.

Les ouvriers ayant déjà reçu leur pécule de vacances 2016 ne sont pas concernés.

Communiquer simplement le numéro de compte bancaire

Pour recevoir votre pécule de vacances, en tant qu'ouvrier ou artiste, vous devez communiquer votre numéro de compte à vue personnel aux caisses de vacances concernées. Il existe plusieurs possibilités:

Si votre employeur était affilié à l'Office national des vacances annuelles (ONVA) en 2015, vous devez :

- aller sur le site www.onva.fgov.be, cliquer sur «[Communiquer mon n° de compte](#) » et encoder les informations ;
- ou communiquer les informations **par téléphone au 02 627 97 65** ;
- ou **envoyer par courrier** vos données (nom, prénom, adresse, n° de registre national et numéro de compte à vue), **signer, dater le document et l'envoyer** à l'ONVA.

Si votre employeur était affilié à une autre caisse de vacances en 2015, vous devez :

- aller sur le site www.onva.fgov.be et vous connecter à l'application « [Mon Compte de vacances](#) » via votre carte eID, votre code PIN et un lecteur de carte ou via l'application Itsme;
- ou **demandeur un document à remplir** à la Caisse de vacances à laquelle votre employeur était affilié en 2015.

Montant non correct ou prolongation de la date de prescription?

Les travailleurs qui contestent le montant ou qui souhaitent prolonger la date de prescription de leur droit au pécule de vacances 2016 peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour plus d'information, allez sur le site www.onva.fgov.be à la rubrique [Que faire en cas de...> Comment introduire un recours ?](#)

Contact presse

Caroline Chan (FR)

caroline.chan@onva-rjv.fgov.be

02 627 92 86

Aaron De Coninck (NL)

aaron.deconinck@onva-rjv.fgov.be

02 627 92 24

A propos de l'Office national des vacances annuelles (ONVA)

L'Office national des vacances annuelles est une institution publique de sécurité sociale chargée de gérer et contrôler le secteur des vacances annuelles des ouvriers et des artistes. Il est responsable du calcul de la durée des vacances et du montant du pécule de vacances des ouvriers et de certains artistes ainsi que du paiement, direct ou indirect, du pécule.

Plus d'informations sur : www.onva.fgov.be